

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 6 MARS 2020 à 18h00**

Date d'affichage : 10.03.2020

L'an deux mille vingt, le 6 mars à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Jocelyne PLOUHINEC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2020

En exercice: 18

Présents: 15

Votants: 15

Présents: PLOUHINEC Jocelyne, STEPHAN Philippe, BERRIVIN Annie, PLOUHINEC Lucien, LUCAS Jeannine, LE BERRE Albert, LE JONCOUR Christian, LE SOLLIEC Pascale, LE FLOCH Michel, PEZERYL Sylvain, HOUEE Marie-Agnès, VIGOUROUX Michel, NICOLAS Patricia, VIGOUROUX Michel, LE HENAFF Bruno (arrivé à la question n°2), GAUTIER Anne (arrivée à la question n°6))

Absents: SOUCHAUD Delphine, GONNET-ZAFIROPOULOS Elisabeth, GORAGUER Quentin

Secrétaire : PEZERYL Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance en date du 11.12.2019

Compte-rendu du dernier Conseil communautaire du 19 février 2020

1/ Compte rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché assurance 2020-2023

	ATTRIBUTAIRE	MONTANT	
LOT1 DOMMAGES AUX BIENS	GROUPAMA	4307.73	
LOT 2 RESPONSABILITE CIVILE	GROUPAMA	1354.20	
LOT 3 FLOTTE AUTO	GROUPAMA	868.67	
LOT 4 PROTECTION JURIDIQUE	SMACL	647.36	
LOT 5 ASSURANCE STATUTAIRE	GROUPAMA	Taux de cotisation agents CNRACL 5.65 assurance décès incluse	Assiette de cotisation calculée sur le traitement primes incluses et Supplément familial
		Taux de cotisation agents IRCANTEC 1.08	

	MONTANT EUROS TTC
Réalisation d'un bilan de puissance du centre ker Héol avec l'entreprise Lautech	913.62
Formation de l'ensemble du personnel aux risques incendie avec l'entreprise Chubb (participation d'autres communes de la CCHPB et du CEAPC refacturation : 516)	1008.00
Acquisition d'un gerbeur électrique avec BM Manutention	4200
Contrat pour le ménage de la Hall sport de la salle multifonctions avec Corser pour (1 passage mensuel)	4 536

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A PRIS ACTE des décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Compte de gestion 2019 du budget principal

Le Conseil municipal a **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal 2019 du budget principal.

4/ Compte administratif 2019 du budget principal

Le Compte Administratif, conforme au compte de gestion, 2019 fait apparaître :

Fonctionnement

Recettes :	+1 745 256.36 €
Dépenses :	- 1 438 286.61 €
Résultat excédentaire de l'exercice 2019 :	+ 306 969.75 €
Résultat reporté de 2018 :	+ 80 793.97 €
Résultat cumulé de la section de fonctionnement :	+ 387 763.72 €

Investissement

Recettes :	+ 941 002.60 €
Dépenses :	- 1 084 856.83€
Résultat déficitaire de l'exercice 2019 :	- 143 854.23 €
Résultat reporté de 2018 :	- 138 769.23 €
Résultat cumulé de la section Investissement :	- 282 623.46 €

Le Conseil municipal a **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal. Madame Le Maire étant sortie pour le vote.

5/ Compte de gestion 2019 du budget annexe de l'éco-quartier de kéléron

Le Conseil municipal a **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal 2019 du budget annexe de l'éco-quartier de kéléron.

6/ Compte administratif 2019 du budget annexe de l'éco-quartier de kéléron

Le Compte Administratif de l'éco-quartier de « Kéléron » 2019, conforme au compte de gestion, fait apparaître :

Fonctionnement

Recettes :	+ 37 954.02€
Dépenses :	- 1 695.00€
Résultat excédentaire de l'exercice 2019 :	+ 36259.02€
Déficit reporté de 2018 :	- 65 020.91 €
Déficit cumulé de la section de fonctionnement :	- 28 761.89 €

Le Conseil municipal a **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe de l'éco-quartier de kéléron. Madame Le Maire étant sortie pour le vote.

7/ DSIL 2020

Madame le Maire propose donc de soumettre un ensemble de travaux visant à favoriser la mobilité et l'accessibilité autour des bâtiments scolaires:

- Aménagement de la rue de Briscoul Huella : création de trottoirs, mise en place de l'éclairage public, réfection de la chaussée
- Démolition du patronage
- Mise en accessibilité de l'arrêt de car chemin des enfants. Pour rappel, la commune s'est engagée à réaliser un arrêt de car PMR et à jusqu'en 2021 pour le concrétiser. L'aménagement de l'arrêt de car Place de la Poste étant trop complexe, l'idée de rendre accessible celui de l'école a été soumise au service transport du conseil régional. Cette proposition a reçu un avis favorable.

Madame le Maire propose de solliciter le financement de la DSIL 2020 à hauteur de 30 000 euros sur un montant total de travaux de 151 150 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité le projet présenté et **A AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter le financement de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2020.

8/ CCAS : subvention 2020

Madame Jeannine Lucas, adjointe aux affaires sociales, a présenté le bilan du CCAS pour l'année 2019. Au vu des comptes, Madame Le Maire propose de verser une subvention de fonctionnement de 8 000 € au C.C.A.S pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention de 8 000 euros au CCAS pour l'année 2020.

9/ Réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg : demande de subvention au titre de l'AMI du Conseil départemental

Dans le cadre de la revitalisation du centre Bourg, la commune, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et Finistère Habitat a décidé de mener une opération sur le bâtiment « ancien bar PSG » pour y construire 2 logements locatifs sociaux et 1 commerce. Pour rappel l'acquisition du bâtiment ainsi que les travaux de démolition ont été confiés à l'EPF par convention.

La commune peut solliciter les financements du Conseil départemental dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé pour la revitalisation des centres bourgs. En effet, la commune ayant été lauréate de la phase étude, la phase travaux est également subventionnée.

Madame le Maire propose de solliciter le financement l'AMI à hauteur de 37 000 euros pour les travaux et 12 000 euros par logement sur un montant total de 189 000 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité le projet présenté et **A AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter le financement du Conseil départemental au titre de l'AMI.

10/ Réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg : modalités d'intervention avec Finistère Habitat et l'EPF

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien bar PSG en centre Bourg, Finistère Habitat, en charge de la construction du futur bâtiment composé de 2 logements et d'un local commercial d'environ 60m², demande à la commune de se positionner sur les points suivants :

- mise à disposition du terrain d'assiette de la construction à Finistère habitat afin de réaliser les études préalables nécessaires
- cession gratuite du terrain avec transfert direct entre l'EPF et Finistère Habitat
- prise en charge par la commune via l'EPF de la consolidation de la structure de la maison mitoyenne
- réfection/reprise de la voirie et des trottoirs dans les limites du montant initialement supporté par le local commercial soit environ 4 000 euros.
- fermeture à la circulation de la rue lors des travaux de clos-couvert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité les dispositions précitées et **A AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif aux transactions à venir.

11/Adhésion 2020 à l'Association des Maires du Finistère

Madame Le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'AMF pour l'année 2020 :

Le taux de cotisation voté par l'AMF 29 pour l'année 2020 est de 0.311 € par habitant jusqu'à 9 000 h, ce qui représente pour Plogastel Saint Germain :

1971 habitants (chiffre population totale au 1^{er} janvier 2019) x 0.314 € soit une somme de 618.89 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'amf29 pour l'année 2020.

12/ Charte d'utilisation des services de Megalis Bretagne 2020-2024

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a conventionné avec le Syndicat Mixte Megalis pour la période 2020-2024. Cette adhésion forfaitisée et mutualisée au niveau de la CCHPB, permet à la commune et au CCAS d'utiliser les services numériques proposés dans le bouquet :

- Plateforme de dématérialisation des marchés publics
- Service de télétransmission des actes
- Service de télétransmission des pièces comptables
- Service d'échange sécurisé de fichiers (documents volumineux)
- Un parapheur électronique
- Solution de convocations électroniques des élus
- Un espace de gestion électronique des Documents
- Un service d'archivage électronique
- Un service de facturation électronique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A AUTORISE Madame Le Maire à signer la charte d'utilisation des services de Megalis Bretagne pour la période 2020-2024.

13/ Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention entre la CCHPB, les communes, la Caisse d'Allocation Familiale et le département du Finistère axée sur la cohésion sociale du territoire. Elle vise à définir le projet stratégique social du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre autour d'objectifs partagés. Elle doit permettre d'appréhender globalement les modalités d'intervention de chaque partenaire sur un territoire et promouvoir une offre globale de service, de mieux coordonner l'intervention des acteurs du territoire, d'impulser une politique de développement local et favoriser les actions innovantes ainsi que de mettre en œuvre une politique sociale de proximité.

La CTG sera signée pour une durée allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 : elle remplacera le CEJ (Contrat Enfant Jeunesse), pour une approche plus globale et partenariale.

Une restitution de l'Analyse des besoins sociaux (ABS), avec présentation du projet de **Convention Territoriale Globale (CTG)** a été proposée le 19 novembre aux conseillers communautaires, aux membres des commissions jeunesse, sociale et prospective.

Les objectifs retenus sont de : développer l'attractivité du territoire aux besoins de la population

Les thématiques communes repérées : • Petite enfance/Enfance/Famille, jeunesse 11-28 ans, logement, insertion, sociale et insertion professionnelle, accès aux droits, culture, personnes âgées, observation sociale, gens du voyage, mobilité.

Il en découle un plan d'action, qui précise les engagements de chaque partie : Communes et EPCI, CAF, Conseil Départemental et autres partenaires. Toutefois, ceux du Conseil Départemental restent à être fléchés avec précision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec l'ensemble des partenaires.

14/ Autorisation de recruter des agents non titulaires

Les besoins des services peuvent amener Madame le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Conformément à l'article 3 (alinéas 1 et 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activités dans nos services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A AUTORISE à l'unanimité madame le Maire à recruter des agents pour faire face aux besoins temporaires et saisonniers d'activité.

15/ Taxes locales 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A DECIDE à l'unanimité d'appliquer les taux suivants pour l'année 2020.

- Taxe sur le foncier bâti : 16,03 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40,57 %

16/Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal de la commune 2020

Madame le Maire propose d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2019 d'un montant de 387 763.72 € de la façon suivante au budget primitif 2020 :

- 300 000 € au compte 1068 (affectation du résultat) pour couvrir les besoins de la section d'investissement
- 87 763.72 € en report au compte 002 en recette de la section de fonctionnement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 au budget primitif 2020 telle que proposée ci-dessus.

17/ Budget primitif du budget principal de la commune 2020

Monsieur Albert Le Berre, adjoint chargé des finances, donne lecture du Budget Primitif 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement : Dépenses : 1 575 370.20€
 Recettes : 1 575 370.20€

Investissement : Dépenses : 2 578 851.34€
 Recettes : 2 578 851.34€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2020 présenté en fonctionnement chapitre par chapitre et en investissement chapitre par chapitre et par opérations listées.

18 /Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe de l'éco-quartier de Kéléron 2020

Madame Le Maire propose d'affecter le déficit de fonctionnement 2019 d'un montant de 28 761.89 € de la façon suivante au budget primitif de l'éco-quartier 2020 :

- 28 761.89 € au compte dépense D 002 de la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat proposée pour le budget annexe de l'éco-quartier de Kéléron pour l'année 2020.

19/ Budget 2020 du budget annexe de l'éco-quartier de Kéléron

Monsieur Albert Le Berre, adjoint en charge des finances donne lecture du Budget Primitif 2020 de l'éco-quartier à Kéléron qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement : Dépenses : 141 357.51€
 Recettes : 141 357.51€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 de l'éco-quartier à Kéléron en fonctionnement chapitre par chapitre.

20/ Rectification d'une erreur matérielle délibération 2019.0061

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A APPROUVE à l'unanimité la rectification de l'erreur matérielle de la délibération 2019.0061 et **A ADOPTE** la rédaction présentée.

21 / Convention de servitude avec Enedis pour le renouvellement du réseau électrique basse tension à Rulann Vras

Dans le cadre de renouvellement de réseaux au lieu-dit Rullan Vras, ENEDIS sollicite la commune pour l'implantation de poteau de de câbles électrique sur des parcelles lui appartenant, à savoir : section A868, 851 et 869.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Madame Le Maire à signer la convention jointe à la présente permettant d'officialiser la servitude de passage avec Enedis au lieu-dit Rulann Vras.